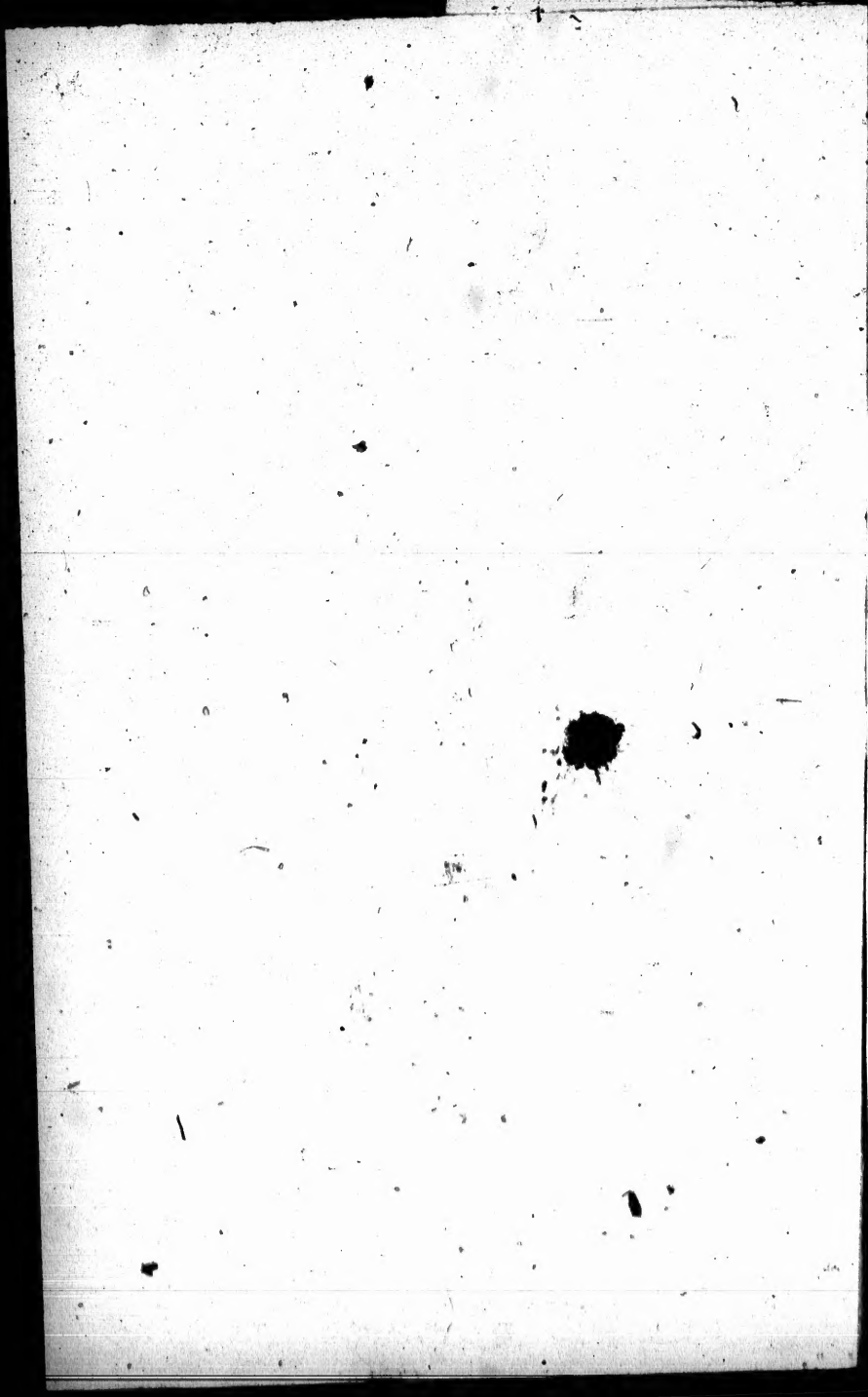

CIRCULAIRE

AU

CLERGE DU DIOCESE DE MONTREAL.

St. Anicet, le 10 Juin 1863.

Monsieur,

La Retraite Pastorale se fera, cette année, comme de coutume, au Grand Séminaire; elle commencera le 17 Août prochain, vers 5 heures du soir, et se terminera le Dimanche suivant, par l'ouverture du premier Synode Diocésain, dont les Lettres de Convocation sont adressées ci-jointes à ceux qui devront y assister. La clôture s'en fera le mardi suivant. Vous pourrez vous procurer sous peu, à l'Evêché, le Cérémonial qui va être rédigé pour cette grande solennité.

Dans ce Synode, l'on avisera aux meilleurs moyens à prendre pour mettre en vigueur les Décrets des deux premiers Conciles Provinciaux de Québec, et pour établir une parfaite uniformité de conduite dans la direction des âmes.

Pour atteindre ce but si désirable, chaque Archiprêtre convoquera, au plus tôt, les Prêtres de son arrondissement, pour examiner quels sont les Décrets des dits Conciles qui ne sont pas encore en pleine vigueur; ce qui en empêche l'exécution et ce qu'il y aurait à faire pour accomplir ces saintes Ordonnances de l'Eglise.

Il y aura dans le Synode six Congrégations, savoir: celle des Décrets, de la Doctrine, de la Liturgie, de la Discipline, des Etudes et de l'Administration temporelle des Paroisses. Vous aurez donc à examiner, dans vos Conférences, quelles sont les questions à porter devant ces diverses Congrégations. Formulez des projets de règles pratiques qui soient claires, simples et faciles à consulter; et envoyez au plus tôt à l'Evêché le résultat de votre travail, afin que ceux qui en seront chargés puissent d'avance classer tous les matériaux du Synode dans leurs Congrégations respectives.

Conformément à ce qui est marqué dans les Lettres de Convocation du Synode, chaque Prêtre de ce Diocèse, à dater de la réception de la présente Circulaire, célèbrera, tous les Jeudis, la Messe du St. Esprit, si ce jour est libre; sinon, il dira, en se conformant aux rubriques, la Collecte

du St. Esprit, immédiatement avant celle déjà prescrite *contra persecutores Ecclesiæ ;* et ceux qui sont convoqués au Synode ne manqueront pas de faire, par eux ou par d'autres, aux âmes qui leur sont confiées, les recommandations mentionnées dans les susdites Lettres.

En attendant cette grande Solennité, ne cessons pas de faire retentir aux oreilles du St. Esprit les soupirs et les vœux ardents de notre cœur, si bien exprimés par les paroles suivantes: *Veni ad nos, adesto nobis, dignare illabi cordibus nostris ; doce nos, quid agamus ; quo gradiamur, ostende ; quid efficiamus, operare.*

Et afin que vous compreniez bien ce que vous aurez à faire, pendant ces jours précieux, je vais laisser parler l'Eglise, par une des Allocutions, indiquées au Pontifical pour la tenue du Synode :

Venerabiles consacerdotes, et fratres nostri charissimi, præmissis Deo precibus, oportet, ut ea, quæ divinis officiis, vel sacris Ordinibus, aut etiam de nostris moribus et necessitatibus Ecclesiasticis a nobis conferenda sunt, cum charitate et benignitate unusquisque vestrum suscipiat, summaque reverentia, quantum valet, Domino adjuvante, percipiat, vel quæ emendatione digna sunt, omni devotione unusquisque fideliter studeat emendare : et si cui forte quod dicétur, aut agétur, displiceat, sine aliquo scrupulo contentionis, palam coram omnibus conferat : quatenus, Domino mediante, et hoc ad optimum statum pervéniat ; ita ut nec discordans contentio ad subversionem justitiæ locum invéniat, neque iterum per inquirénda véritate vigor nostri ordinis, vel sollicitudo tepéscat.

La Retraite des Vicaires commencera le 31 Août, vers 5 heures du soir, à l'Evêché, et se terminera le 8 Septembre au matin. Mais avant de faire l'ouverture de cette Retraite, l'on procèdera à l'examen des jeunes Vicaires à qui l'on a donné un Traité de Théologie à étudier et deux Sermons à faire. Je profite de l'occasion pour avertir les anciens Vicaires que désormais aucun Prêtre ne sera nommé à une cure qu'après avoir subi un examen canonique sur les devoirs qu'ont à remplir les Pasteurs des âmes, et, par conséquent, sur les principaux Traités de Théologie dogmatique et morale.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

✠ IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

P. S.—Ceux qui sont convoqués au Synode apporteront leur Surplis ou *Cotta* et leur Barrette, le tout marqué à leur nom.
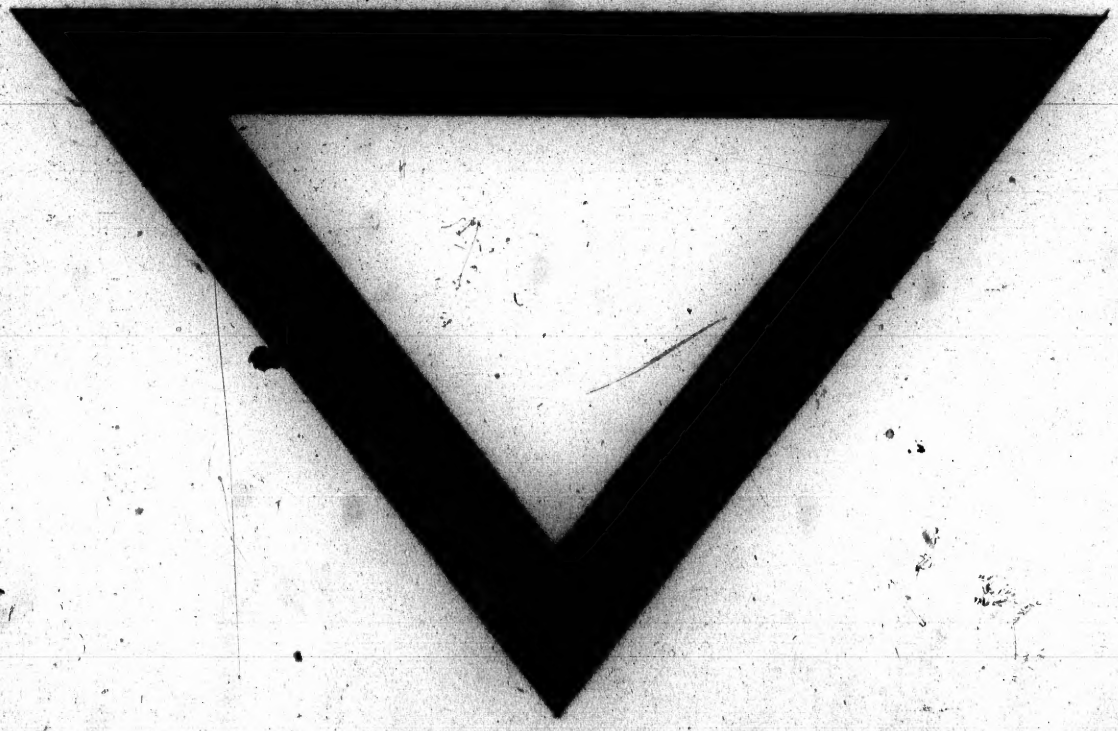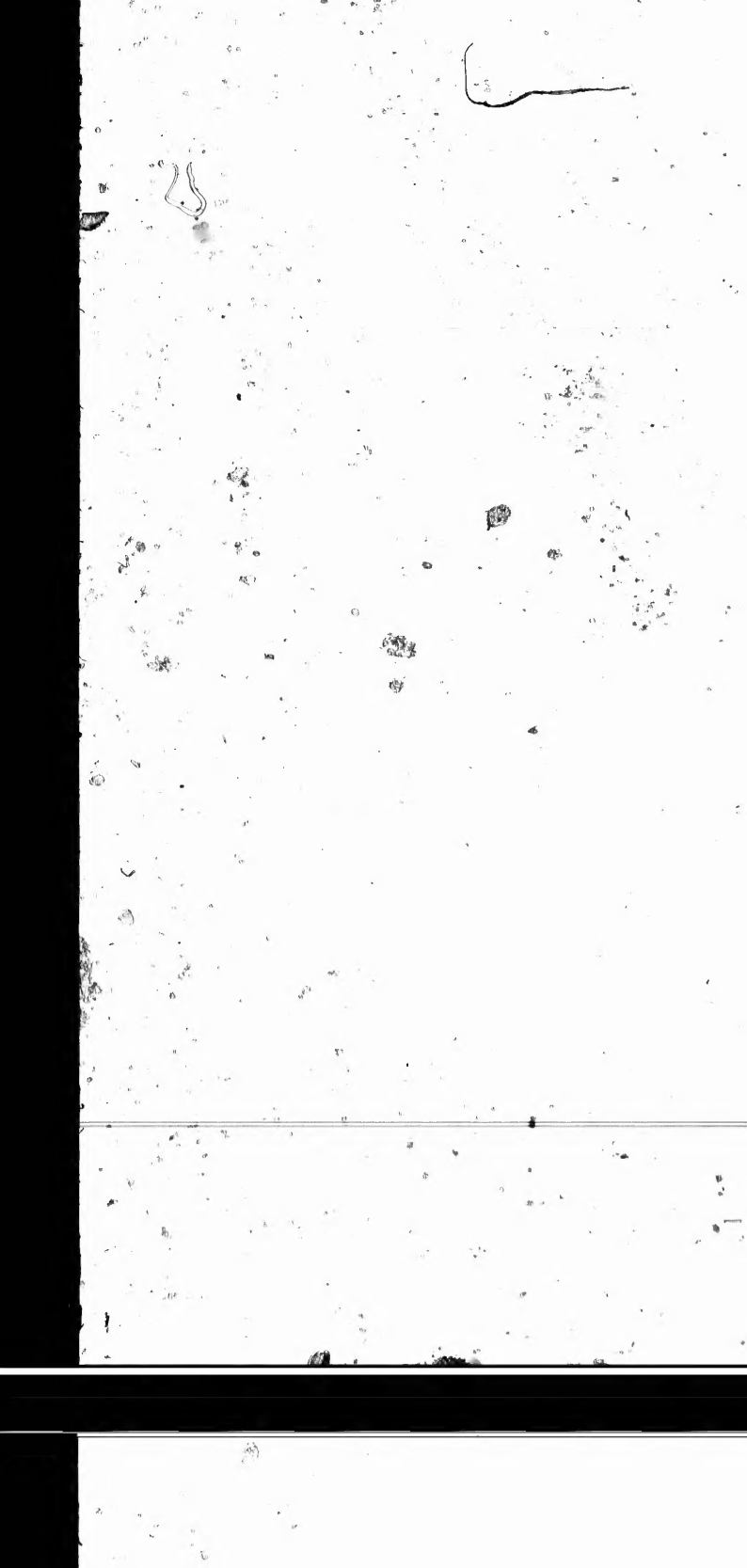
† I., E. DE M.